

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40
Votants : 48 jusqu'à 18h40, puis 50
Secrétaire de séance : Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

VIE COURANTE
ADMINISTRATION GENERALE

Prise de position collective du Conseil communautaire de Quimperlé Communauté

Face à l'explosion des coûts de l'énergie, les élus du Pays de Quimperlé s'alarment

Face à la hausse annoncée des coûts du gaz et de l'électricité, en début de période de préparation des budgets, nous, élus du Pays de Quimperlé, sommes inquiets pour la pérennité des équilibres budgétaires et, de fait, pour le maintien des services publics sur le territoire, pour nos concitoyens.

A l'heure où chaque collectivité doit construire les équilibres budgétaires pour 2023, les hausses annoncées par le SDEF (Syndicat départemental d'énergie du Finistère) en fin de semaine dernière sur les coûts de l'électricité et du gaz sont intenable pour les communes concernées et pour l'agglomération. Ces prix, valables pour toute l'année 2023, sont pourtant issus d'un appel d'offre départemental, regroupant 400 collectivités et groupements, lancé à l'échelle européenne. Un tel groupement de commande, massifiant plusieurs dizaines de millions d'euros d'achat d'énergie, avait permis jusqu'à présent de contenir les coûts énergétiques des collectivités adhérentes.

Le SDEF annonce à Quimperlé Communauté une hausse de 258 % du prix de l'électricité, soit une somme supplémentaire de 3 438 684 € à dégager pour les seules consommations d'électricité pour 2023.

Les communes subissent également des hausses dans les mêmes proportions (à titre d'exemple) :

- Quimperlé : + 211 %, soit un écart de 777 490 €
- Moëlan : + 224%, soit un écart de 374 328 €
- Riec-sur-Bélon : + 227%, soit un écart de 270 392 €
- Mellac : + 231%, soit un écart de 133 901 €

Le prix du gaz subit de très fortes hausses également, augmentant en moyenne d'environ 400% sur le territoire !

Plusieurs options s'offrent aux collectivités. Certaines devront aller ponctionner dans leur épargne nette, pour celles qui en ont encore suffisamment. Le contexte financier est en effet extrêmement contraint pour toutes, face aux crises et évènements des dernières années.

Ces hausses s'ajoutent aux charges nouvelles pas ou mal compensées par l'Etat : la hausse du point d'indice des agents des collectivités, l'augmentation des taux d'intérêt, ...

Les collectivités seront donc contraintes de faire des choix drastiques : alors que beaucoup ont déjà engagé un travail de fond sur l'optimisation de leurs dépenses, elles n'ont plus que 2 options : la hausse de la fiscalité et des tarifs ou la réduction, voir l'arrêt pur et simple de certains services publics.

Au moment où nous nous battons localement pour maintenir le dynamisme de nos centres-bourgs et de nos petites villes et pour développer l'attractivité de notre territoire, alors que nous cherchons quotidiennement à attirer de nouveaux habitants, de nouvelles familles et à pousser les jeunes générations à rester sur notre territoire, nous serions contraints de réduire ou fermer des services publics ?

Face à l'évidence, nous étudions chacun dans nos collectivités les mesures d'économies possibles : baisser le chauffage de quelques degrés, réduire les éclairages publics, limiter voire annuler les illuminations de Noël, fermer des équipements publics, ... Mais ces mesures ne permettront jamais d'égaliser les hausses annoncées. D'autant que les collectivités travaillent depuis longtemps sur les réductions des consommations d'énergies (grâce notamment aux moyens mutualisés au sein de Quimperlé Communauté) et qu'elles sont loin de vivre dans l'abondance.

La sobriété est déjà une réalité pour les collectivités locales depuis longtemps.

Nous, élus du Pays de Quimperlé, appelons le Gouvernement et le Parlement à mettre en œuvre des mesures concrètes, sur le prix de l'énergie, en lien avec l'Union Européenne, et la capacité à agir des collectivités, afin de nous permettre de continuer à mener nos politiques publiques de manière acceptable. Le projet de loi de finances pour 2023, présenté lundi en Conseil des Ministres et actuellement en débat au Parlement, doit prendre en compte cette triste réalité, ce qui n'est malheureusement pas le cas à ce stade.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la prise de position collective du Conseil communautaire de Quimperlé Communauté sur la crise énergétique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la prise de position collective du Conseil communautaire de Quimperlé Communauté sur la crise énergétique.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC